



Convention Collective

Elite Simulated Hockey League

14 Août 2018

Bienvenue au sein de l'ESHL,

L'ESHL est une ligue simulée basée sur la Ligue Nationale de Hockey. Les cotes des joueurs sont déterminées en fonctions des statistiques des joueurs et gardiens. Puisque nous voulons obtenir des résultats les plus près de la réalité, une recotte à lieu tous les 31 décembre ainsi que la journée du Trade Deadline.

Afin d'assurer une implication de nos membres, la ligue demande une contribution de 20\$ annuellement pour payer les frais encourues par les membres de la direction. Une partie de la somme obtenue seront remis sous forme de bourse.

Une page Facebook regroupant les membres de l'ESHL a été créée dans le but d'interagir sur l'ensemble des activités de la ligue.

Les règlements dans ce document ne représentent que les grandes lignes de l'ESHL et peuvent être sujet à changement sans préavis.

Nous vous souhaitons une belle carrière au sein de l'ESHL.

Article 1

Information Générale

1.1 Information ESHL

Président – Bruno Roy

Vice-Président – Patrick Dupont

Vice-Président – Étienne Perrault

Email de la Ligue – executives@eshl.ca

Adresse web de l'ESHL – www.eshl.ca

Simulateur utilisé – STHS V2

1.2 Code de Conduite

- Nous demandons que vous nous informer d'une période d'indisponibilité.
- Chaque DG doit avoir un accès Internet, un adresse email valide et d'être capable de faire fonctionner le STHS client (disponible sur le site)
- Chaque DG doit s'assurer que l'équipe va bien financièrement, si l'équipe fait Bankroupt le DG sera immédiatement congédié.
- Chaque DG se doit de rester poli avec ces pairs, sous peine de sanction de la direction même de l'ESHL.

Pénalité pour ceux qui ne respecteront pas le Code de Conduite:

\$1,000,000 pour la Première offense

\$2,500,000 pour la Deuxième offense

\$5,000,000 pour la Troisième offense, risque de congédiement

1.3 Déroulement Saison

- Paiement de la Saison
- Repêchage
- Agents Libre
- Tournoi des Recrues
- Pré-Saison
- Saison Régulière
- Série Éliminatoires
- Remise des Bourses et Trophées

1.4 Simulation

- Les parties sont simulées chaque jour sauf en cas d'avis contraire.
- Les trios doivent être envoyés avant 07h00 AM.
- Les trios envoyés après l'heure régulière peuvent ne pas être pris en considération.

Article 2

Repêchage

2.1 GÉNÉRAL

Le repêchage de l'ESHL à lieu à tous les ans après la sortie des côtes.

2.2 Durée

Le Repêchage compte 7 Rondes

2.3 Joueur Éligible

Tous les joueurs qui auront 18 ans avant le 15 Septembre et pas plus de 20 ans avant le 31 Décembre de l'année de repêchage sont éligibles pour la sélection de repêchage **sauf**:

- Un joueur ayant déjà joué dans la ligue étant devenue Agent Libre;
- Un joueur ayant déjà été repêché à deux reprises;
- Un joueur de 21 ans et plus

2.4 Ordre de Sélection

- Les 14 Équipes éliminés des séries seront classés selon l'ordre inverse du classement final. Trois tirages parmi ces équipes permettront de déterminer le 1er-2e et 3e choix au Repêchage. Les probabilités de la loterie sont déterminées par la LNH.
- Les 12 Équipe éliminés en Rondes 1 et 2 des Séries seront classé selon l'ordre inverse du Classement Général.
- Les 2 Équipes éliminés en final de conférence seront classé selon l'ordre inverse du Classement Général.
- L'équipe Finaliste de la Coupe Stanley repêchera 29e.
- L'équipe Championne de la Coupe Stanley repêchera 30e.

2.5 Sélection

- La sélection du joueur peut se faire directement lors de son tour de sélection ou par une liste envoyer à la ligue.
- Pour la 1ère Ronde du Repêchage, Chaque équipe possède 5 minutes pour faire sa sélection
- Pour la 2e et 3e Ronde du Repêchage, Chaque équipe possède 3 minutes pour faire sa sélection
- Pour la 4e-5e-6e-7e Ronde du Repêchage, Chaque équipe possède 1 minute pour faire sa sélection
- Les Équipes qui ne repêcheront pas dans le délai attribué repêcheront selon l'ordre de la LNH.

2.6 Droits Prospects

- **Joueurs CHL;** L'équipe garde les droits du joueur pour **2 ans** après le repêchage.
- **Autres Liges;** L'équipe garde les droits du joueur pour **4 ans** après le repêchage.

2.7 Éligibilité de Jouer

- **Joueurs CHL;** Possibilité de jouer **ESHL** ou **PROSPECTS** / Éligible à jouer **EAHL** à **20 ans**
- **Joueurs Europe ou Collégial/Universitaire;** Possibilité de jouer **ESHL** ou **EAHL** ou **PROSPECTS**
- **Joueurs quittant Europe ou Collégial/Universitaire** pour la **CHL;** Possibilité de jouer **ESHL** ou **EAHL** ou **PROSPECTS**

Article 3

Entry Level Contract

3.1 Durée de contrat

- Le Contrat d'entrée est d'une durée de **3 ans** pour les joueurs de **18-19-20-21 ans** □ Le Contrat d'entrée est d'une durée de **2 ans** pour les joueurs de **22-23 ans.**
- Le Contrat d'entrée est d'une durée de **1 an** pour les joueurs de **24 ans.**
- Le Contrat d'entrée n'a pas d'année déterminée pour les joueurs de **25 ans et +.**

3.2 Salaire des ELC

- Le Salaire Min /Max est établie par la LNH.

3.3 Activation des Prospect durant la Saison:

- Les prospects peuvent être créés à n'importe quel moment.
- Le DG doit fournir un lien Capfriendly et un lien NHL.com

3.4 Signature des ELC des Prospects

- Le contrat doit répondre aux exigences sur les ELC
- Les Prospects doivent signer un ELC avant que les droits de l'équipe sur le prospect soient échus
- La date limite de signature est le 1er Juin de l'année à laquelle les droits se terminent, sans quoi il tombera UFA. Voir 2.6

Article 4

Agents Libre

4.1 Agents Libre sans restriction - UFA

- Tous Joueurs de **27 ans et +**, en Date du 1^{er} Juillet, seront considérés comme **UFA**
- Tous Joueurs **RFA** en Date du 1^{er} Juillet, n'ayant pas reçu d'offre qualificative seront considérés comme **UFA**
- Les Joueurs Non-Repêché de **21 ans et +** seront considérés comme **UFA**
- Les Joueurs avec un premier contrat NHL après le 1 juillet 2012, n'ayant jamais été repêché seront considérés comme **UFA**

4.2 Agents Libre avec restriction - RFA

- Tout joueurs de **26 ans et –** en Date du 1^{er} juillet, seront considéré comme des **RFA**.

4.3 Négociation Agents Libre sans restriction - UFA

- Il n'y a aucune Protection contractuel des Joueurs UFA
- Vous pouvez négocier vos UFA à n'importe quel moment de la saison
- Les Équipes pourront entrer en contact avec les futurs UFA à partir du lendemain de la dernière journée du Repêchage

4.4 Négociation Agents Libre avec restriction - RFA

- Si vous ne vous entendez pas avec votre joueur après 3 offres, le Joueur peut aller en arbitrage.
- Le contrat de l'arbitrage sera d'une durée de 1 an. □ La direction s'occupera des offres d'arbitrages
- Vous pouvez signer vos RFA à n'importe quel moment de la saison
- Un RFA n'ayant pas reçu d'offre avant le 1er Juillet deviendra **Agent Libre Sans Restriction - UFA**

4.5 Offre Hostile - RFA

- Vous pouvez offrir un contrat à un joueur RFA après le 1er Juillet
- Le Joueur peut accepter ou décliner l'Offre Hostile
- L'Équipe ayant les droits sur le Joueur RFA, peut;
- Égaliser l'Offre Hostile et ainsi conserver les droits

- Prendre la compensation et perdre le joueur RFA

Article 5

Contrats

5.1 Clauses

- La clause de **Non-Échange - NTC** signifie que le joueurs ne peut être échangé à condition qu'il accepte de lever sa dites clause
- La clause de **Non-Mouvement - NMC** signifie que le joueurs ne peut être échangé, envoyer au Ballotage ou envoyer dans la EAHL

5.2 Salaire Minimum

- 2018-19 – \$650,000
- 2019-20 – \$700,000
- 2020-21 – \$700,000
- 2021-22 – \$750,000

5.3 Salaire Maximum

- Le salaire Maximal d'un joueur est déterminée par la LNH

5.4 Type de Contrat

- **Contrat One-Way** = Le joueur aura le même salaire s'il joue dans la EAHL. Il comptera également sur la masse salarial de votre PRO
- **Contrat Two-Way** = Le joueur touchera 10% de son salaire ESHL lorsqu'il jouera dans la EAHL. Exemple: 3,000,000\$ ESHL et 300,000\$ si EAHL. Le contrat ne comptera pas sur la masse salarial

5.5 Bonus

- Vous pouvez offrir un Bonus de signature aux joueurs de 35 ans et + signant un contrat de 1 saison.

5.6 Durée

- Les Contrats peuvent être d'une durée maximale de **7 ans et 8 ans** si le joueur re-signe avec son équipe

5.7 Variation de Salaire

- Le salaire du joueur ne pourra pas varier de + **de 35%** de la 1ère année du contrat

- Le salaire du joueur ne pourra pas varier de + **de 50%** entre le plus gros salaire du contrat et toutes autres saisons

5.8 Rachat de Contrat

- Les Rachats de contrats sont déterminés de la même façon que la LNH

5.9 Limite de Contrat

- Les équipes ont droit à **50 Contrats PRO**
- Tous les Joueurs créés avec un contrat **Pro & Farm** ou **Pro Only**. Visible dans la section Players Team Info dans le "Type" de contrat
- Tous les **Prospects** avec un contrat Pro, c'est à dire un Entry-Level Contract . Exemption fait pour les Prospects de la CHL de **18-19 ans**

Article 6

Ballotage

6.1 Période effective

- Le Ballotage devient effectif **12 Jours** avant le début de la saison ESHL
- Le Ballotage n'est plus effectif après la fin de la saison

6.2 Joueur Éligible

- Un joueur de **25 ans et +** devra passer par le Ballotage.
- Un joueur de **24 ans et -** ne devra pas passer par le Ballotage.

6.3 Durée

- Un joueur au Ballotage à **24 heures** pour se faire réclamer, sans quoi il ira dans les mineurs.

6.4 Ordre de Priorité

- L'équipe la plus basse au classement a priorité sur les joueurs au Ballotage. Nous établissons donc la liste selon l'ordre inverse du Classement Général.

6.5 Sélection d'un Joueur au Ballotage

- L'équipe prend 100% du salaire restant du joueur
- Vous devez réclamer le joueur avec le STHS Client dans la section Waivers de celui-ci

Article 7

Calendrier, Alignement

7.1 Calendrier Saison Régulière

- L'ESHL possède un calendrier de 82 parties
- Le calendrier est identique à celui de la NHL
- Le calendrier contient un minimum de 184 jours

7.2 Alignement PRO

- Les équipes de l'ESHL doivent avoir un Maximum de 23 joueurs dans leur club PRO
- Les équipes doivent compter sur 18 joueurs et 2 gardiens pour jouer une partie

7.3 Joueur Blessés

- Un Joueur sous **75.00 de CD** sera jugé comme étant sur la Liste des Blessé de Longue Durée et son salaire ne comptera plus dans la Masse Salarial.
- Un Joueur sous **95.00 de CD** sera jugé incapable de jouer
- Vous pouvez faire une demande afin de placer un joueur sur la LTIR si sa condition est légèrement au-dessus de **75.00 de CD**

7.4 Changement de Position. □ Vous devez inclure un lien direct, sans quoi votre

demande ne sera pas effectuer

- Une demande de changement de position peut apporter un ajustement complet des positions du Joueur

7.5 Pré-Saison

- La Pré-saison sera de **8 Parties**
- Les équipes peuvent choisir leurs adversaires

7.6 Parties des Étoiles

- L'ESHL tient chaque saison une partie des Étoiles constituant des meilleurs joueurs.
- Les joueurs seront sélectionnés par un comité

7.7 Séries ESHL et EAHL

- Les Séries de l'ESHL et EAHL Détermine les Équipes Championne de l'ESHL et EAHL.
- Les Séries sont composées de 4 Rondes et d'un Maximum de 7 parties par séries

7.8 Tournoi WJC ESHL

- Durant la période des fêtes, se tiendra le WJC ESHL.
- 8 Équipes prendront part au tournoi
- Les équipes ESHL auront la décision d'autorisé ou non la participation de leur joueurs au tournoi WJC, ce qui entrainera qu'ils ne pourront disputer leurs matchs de saison durant le tournoi

Article 8

Billets et Aréna

8.1 Prix des Billets

- Le prix des billets peuvent être modifié avec le STHS Client
- Le prix des billets a un impact direct sur vos revenus ainsi qu'au taux de partisans présent à vos parties, il est donc une bonne source de revenue

8.2 Capacité des Arénas

- Chaque aréna possède la même capacité que les Vrai Arénas de la LNH. De plus les arénas possèdent le même nom que celui de la NHL
- Chaque aréna de la AHL possèdera le nombre de sièges de leur Aréna officiel.

Article 9

Départs

9.1 Retraite

- Tout joueur qui prend leur retraite NHL sera enlevé des équipes à la fin des Séries
- Si un joueur prend sa retraite NHL durant la Saison Morte, il sera AUTOMATIQUEMENT enlever de son club.

9.2 Joueur Quittant vers une Autre Ligue

- Tout joueur qui quitte la NHL durant la Saison Régulière sera enlevé de sa formation à la fin des Séries.
- Si un joueur quitte la NHL durant la Saison Morte, il sera AUTOMATIQUEMENT enlever de son club.

9.3 Joueur Sans Contrat

- Tout joueur qui n'a pas de contrat NHL et AHL durant la dernière saison sera enlevé de sa formation à la fin des Séries.

Article 10

Finances

10.1 Finances

- Chaque DG débute avec le même Budget.
- Tout DG qui fait Bankrupt sera congédié.
- L'équipe doit s'assurer du bon fonctionnement financier du club en modifiant le prix des billets où en économisant de l'argent des contrats
- L'ESHL possède un partage des revenus similaire à celui de la NHL
- Un système de Commandites permet de gagner de l'argent de débloquer des bonus pour les signatures d'agents libres.

10.2 Masse Salarial

- La plancher Salarial est déterminé par la LNH
- Le plafond Salarial est déterminé par la LNH
- Aucune équipe n'aura le droit de dépasser le Plafond ou d'être sous le plancher salarial au cours de la saison régulière
- Durant la saison morte, ainsi que durant les séries éliminatoires, il n'y a aucun plafond et plancher salarial.
- Un Joueur sous **75.00 de CD** sera jugé comme étant sur la Liste des Blessé de Longue Durée et son salaire ne comptera plus dans la Masse Salarial.
- Un Joueur avec un contrat **One-Way** dans la EAHL compte sur la Masse Salarial ESHL; **Salaire du joueur - (Salaire Minimum d'un Joueur + 375 000\$) = \$\$\$**

- La Masse Salarial n'est pas le total des Salaires des Joueurs. Par contre, la Masse Salarial est comptabilisé sur le nombre de Jours de la Saison. En fait, chacun de vos joueurs reçoit chaque jour son Salaire divisé par le nombre de Jours à la Saison de l'ESHL. Le calcul est simple à Faire. Exemple :

Niklas Backstrom 6 000 000 \$ Divisé par (Nombres de Jours à la saison) 186 Jours = 32 258, 06 \$ Par jour.

Donc, chaque jour vous débourserez un salaire à vos joueurs.

10.3 Pénalités

- Chaque équipe qui violera la masse salariale aura une pénalité immédiate de 5 000 000\$, une pénalité sur la masse salariale de l'année suivante et la perte d'un choix au repêchage

Article 11 Transactions

11.1 Trade Deadline

- Le Trade Deadline est le 40e Days précédant la fin de la saison Régulière
- Le Day officiel sera déterminé par le Président sur le Forum et le Site web
- Aucune transaction ne sera acceptée après la date limite déterminée

11.2 Procédure lors d'une Transaction

- Les deux équipes impliquées dans la transaction doivent envoyer les détails par courriel. Les Joueurs impliqués, l'âge, les contrats, les côtes, ainsi que les raisons justifiant votre transaction.
- Vous pouvez inclure une compensation, par contre vous avez jusqu'au Trade Deadline ou à une date fixée par les 2 DG pour compléter la transaction

11.3 Annulée une Transaction

- Un des Deux Directeurs Généraux ne fait plus partie de l'ESHL.
- Une Équipe sous tutelle qui effectue une Transaction et durant l'attente du résultat, l'équipe trouve un Directeur Général.
- La ligue peut se permettre d'annuler une Transaction

Article 12

Simulateur

12.1 Général

- Les DG doivent installer la version la plus récente du Simulateur;
http://sths.simont.info/Download_En.php

12.2 Envois des Trios

- Les Trios doivent être envoyés à l'adresse de l'ESHL
- La Ligue n'est pas responsable des problèmes liés aux trios envoyés par les DG

12.3 Capitaine et Assistants

- Les DG peuvent choisir le Capitaine et les Assistants de leur club via le STHS

12.4 Agents Libre

- Les DG doivent envoyer leur offre aux agents libre avec l'aide du Simulateur.

12.5 Entraîneur

- Chaque équipe peut changer d'entraîneur quand bon lui semble.
- Lorsqu'une équipe congédie un entraîneur, ils doivent payer la totalité du contrat.

12.6 Prospects

- Les DG peuvent voir les droits sur leur Prospects dans le STHS

12.7 Fichier

- Les DG doivent télécharger le fichier ESHL sur le site web afin d'effectuer leurs trios

12.8 Pénalités

- Les équipes n'ayant pas un roster conforme pour la simulation qui nécessite une modification de la part du Président entraîne une pénalité de 5 000 000\$

Article 13

Cotes

13.1 Cotes

L'ESHL est une ligue sans cotes visible

13.2 Recotes

- Tous les joueurs seront recotté durant la Saison Morte.
- Les Recotes de l'ESHL sont basé sur **100% NHL**
- Pour pouvoir avoir une recote le joueur doit avoir disputé un Minimum de **10 parties** au courant de sa saison

Article 14

Réputation

14.1 Réputation DG

- Chaque équipe a une réputation propre à elle
- Votre réputation peut être affectée selon tous vos faits et gestes au courant de la saison
 - Votre réputation peut vous empêcher de signé des Joueurs Autonomes

Article 15 Frais

& Bourses

15.1 Coût de participation

- Chaque membre doit payer un montant de 20\$ par saison.
- Le montant est non-remboursable.

15.2 Bourses

- Trophée du Président – 20\$
- Premier de Division – 5\$ (20\$)
- Champion de la Coupe Stanley – 80\$
- Finaliste de la Coupe Stanley – 50\$
- Finaliste Conférence de l'Est – 40\$
- Finaliste Conférence de l'Ouest – 40\$
- Équipes éliminés en 1^{ère} et 2^e ronde des séries éliminatoires – 10\$ (120\$)
- Champion de la Coupe Calder – 20\$
- Finaliste de la Coupe Calder – 10\$

Total des Bourses offertes : 400\$